



REVENDICATIONS NAO 2025



Chers collègues,

Aujourd'hui 09 janvier seront ouvertes les **Négociations Annuelles Obligatoires**.

Nous portons à votre connaissance l'ensemble de nos revendications, lesquelles, vous l'observerez ci-dessous, ont d'abord été adressées à la Direction Générale de l'entreprise.

Vous pouvez compter sur notre engagement à soutenir chacune de ces revendications.

Bien évidemment, nous vous tiendrons informés de l'avancée de ces négociations.

Vos élus de Force Ouvrière



De : FO_communication FO_communication@eurotunnel.com

Envoyé : mercredi 8 janvier 2025 17:14

À : Yann LERICHE <yann.lerich.ceo@getlinkgroup.com>; Didier CAZELLES <didier.cazelles@getlinkgroup.com>

Cc : Christelle DHIEUX <Christelle.Dhieux@getlinkgroup.com>; David LECOUSTRE <David.Lecoustre@eurotunnel.com>; Gaetan DRAIN <Gaetan.Drain@eurotunnel.com>; Franck HERENT <Franck.Herent@eurotunnel.com>; Vincent VANNEUFVILLE <Vincent.Vanneufville@eurotunnel.com>

Objet : NAO 2025 - revendications de Force Ouvrière

Monsieur le Directeur Général, Monsieur Leriche,
Monsieur le Directeur Général délégué, Monsieur Cazelles,

Ce jeudi 09 janvier 2025 seront ouvertes les Négociations Annuelles Obligatoires.

Dans le cadre et l'esprit propres à ces négociations, Force Ouvrière porte à votre connaissance ses revendications comme ci-après indiquées :

- **5 % d'augmentation des salaires et primes (dont primes de fonction) et accessoires** pour l'ensemble des salariés de tous grades.
- **Bonus opérationnel** fixé à son plafond de 3%.
- **Prime de sujétion « 1ère ligne »** revalorisée de 10€.
- **Forfait Mobilité Durable** revalorisé à 300€.
- **Forfait restauration lors de déplacements** revalorisé à 35€.
- **Prime efficacité et Productivité** octroyée aux salariés éligibles.
- **Retours volontaires sur repos** rendus possibles jusqu'à 12 jours en 2025.
- **Salariés en TF2 (postes aménagés suite accident de travail)** prise en charge intégrale de leurs frais de déplacements quotidiens.
- **Attribution de 300 actions gratuites** pour chaque salarié.
- **Panier de nuit** à établir sur une base de 4,50€/ nuit.
- **Temps d'habillage** étendu à l'ensemble des salariés obligés par le port d'un uniforme et conformément à la législation.
- **Ouverture de négociation CET** pour permettre le placement des jours de CPA acquis pendant les périodes de maladie.
- **Ancienneté** reconnue sur la base de 2 jours par tranche de 5 ans versés sur le CET et majorée à 3 jours par tranche de 5 ans pour les salariés RQTH (non liquidable avant la fin de carrière à Eurotunnel - création d'un intitulé « Epargne Temps Fin de Carrière »).
- **Présentéisme** valorisé selon le principe d'une année sans absence et selon le barème d'attribution suivant : (non liquidable avant la fin de carrière à Eurotunnel - création d'un intitulé « Epargne Temps Fin de Carrière »).

1 jour / an pour les salariés de -20 ans à 44 ans

3 jours / an pour les salariés de 55 ans à 59 ans

2 jours / an pour les salariés de 45 ans à 54 ans

4 jours / an pour les salariés de 60 ans et +

- **Indemnité de départ en retraite** majorée de 3 mois par décennie d'ancienneté.
- **Attribution d'absences rémunérées « enfant malade » et « personne aidante »** avec octroi de 2 jours / an.
- **Politique d'intégration des nouveaux salariés et alternants** à partir d'une réinstauration du principe « Induction course ».
- **Développement plus soutenu de la féminisation** au sein des services techniques (avec bilan de suivi annuel).
- **Travailleurs handicapés** meilleur accompagnement par une anticipation du calcul des rentes de la Prévoyance et prise en charge de la Mutuelle pour ces populations. Respect de la convention d'entreprise sur le taux de prise en charge.
- **Compte Personnel de Prévention C2P** transmission des points pénibilité en Janvier de chaque année.
- **Départ en retraite** avec un meilleur accompagnement des salariés sur le principe d'une cérémonie annuelle.
- **Abandon de la Politique sur les relations familiales** toujours en l'attente de confirmation officielle de la part de la Direction d'entreprise.

Voulant croire que vous serez de bonne attention quant à l'accueil et l'examen de chacune de nos revendications, soyez par ailleurs assurés que, pour le compte des salariés de l'entreprise, nous serons conditionnés à en faire bonne soutenance.

PS : l'ensemble de nos revendications sera communiqué aux salariés de la concession ESGIE ce jeudi 09 janvier à 14h00, soit à l'heure d'ouverture des NAO 2025.

Cordialement, La Délégation Syndicale de Force Ouvrière

Christelle Dhieux - David Lecoustre - Gaëtan Drain - Franck Hérent - Vincent Vanneufville

